Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 34

Artikel: A n'on conset dè guierra
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198310

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nous manifestions le désir — bien naturel — de dîner à l'écart, tout simplement, d'une omelette et d'une salade. On nous regarda d'un air qui semblait dire : « Pas de ces fantaisies ; on n'est pas là pour agir selon vos caprices, » et d'un ton qui n'admettait pas de réplique, on nous imposa la table d'hôte, ajoutant que nous pouvions nous y asseoir sans scrupule, « la maison recevant aussi les excursionnistes de passage ».

Il est donc, chez nous, des « maisons » qui ne reçoivent pas les excursionnistes indigènes, et où leur argent n'a pas la même valeur que celui des nobles étrangers?

C'est un peu fort, qu'en pensez-vous?

A table, nous dûmes subir les coups d'œil hautains, les sourires narquois de tous et les tartarinades de certains alpinistes de salon, plus intrépides devant le roastbeef que devant les sommets d'alentour.

Je ne suis pas de ceux qui s'insurgent contre « l'invasion des étrangers ». Si notre pays leur plaît, qu'ils y viennent tant qu'ils le voudront; nous leur en ferons les honneurs le plus gracieusement du monde. On a dit que la Suisse est la table d'hôte du monde: ce rôle n'a rien que de très flatteur; nous l'acceptons volontiers.

Nos visiteurs se plaignent parfois que nous leur faisons payer bien cher nos côtelettes. C'est leur faute, après tout. S'ils voulaient, chez nous, vivre un peu plus de notre vie — condition essentielle pour bien comprendre et apprécier un pays — il n'y aurait pas tant de ces « grrands » hôtels, où le prix des côtelettes rivalise d'élévation avec les hautes cimes dont ces hôtels ont emprunté le nom.

Nous ne demandons pas mieux que de faire bon ménage avec nos hôtes et sommes, pour cela, animés de la meilleure volonté. De leur côté, qu'ils veuillent bien ne pas trop oublier qu'ici, ce sont eux qui sont chez nous et non pas nous qui sommes chez eux. X.

L'œuvre de la fleur.

Sous ce titre, un journal français parle avec éloges de cette œuvre charmante, due à la généreuse initiative de dames qui se sont imposé la belle tâche de porter aux malades pauvres, soit à leur domicile, soit dans les hôpitaux, quelques fleurs pour égayer leurs yeux.

Il est certes bien doux pour celui qui est couché sur un lit de souffrances, pour les femmes tout particulièrement, de trouver à leur réveil, sur leur table de nuit, un gracieux bouquet apporté par des mains charitables. Ces témoignages de sympathie, qui réjouissent les yeux et le cœur des malades, leur font, sans doute, au moral, beaucoup de bien; ils y sont très sensibles; ils se sentent ainsi moins isolés, moins délaissés, et envisagent leur sort avec plus de courage et de résignation.

On nous dit que cette œuvre, à la fois si chrétienne et si touchante, existe à Lausanne, ainsi que dans plusieurs villes de la Suisse. Nous désirons vivement apprendre plus en détail comment elle se pratique.

S'agit-il d'une réelle association de dames, procédant d'une manière régulière, ou chacune de celles-ci agit-elle isolément, de son propre mouvement et quand bon lui semble?.. Il se trouvera certainement parmi nos lectrices une personne assez aimable et obligeante pour nous donner à ce sujet quelques renseignements qui seront lus avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. L. M.

Les drôleries de l'éloquence.

Les séances du Grand Conseil ou de tel de nos Conseils communaux sont égayées parfois par les saillies de quelque député humoriste. Nul ne s'en plaint, car un mot drôle coupe court aux discussions tempêtueuses, et les explosions de rires réconcilient pour quelques instants les partis et les adversaires en apparence les plus irréductibles. Mais ces moments où nos autorités législatives se départent de leur gravité sont en somme fort rares. Il n'en est pas de même en Angleterre.

Si le Parlement de la Grande-Bretagne ne se distingue pas, comme d'autres, par ses scènes de charivari et de pugilat, il est célèbre, en revanche, par le burlesque de nombre de ses délibérations.

Cet été, à la Chambre des lords, on discutait la loi interdisant les cruautés envers les animaux féroces tenus en captivité.

Certains lords combattaient vivement cette loi, prétextant qu'avec son aide on pourrait porter atteinte à tous les sports, quels qu'ils fussent.

Le comte de Kimberley, pour ridiculiser ceux qui soutenaient cette opinion, déclara gravement:

« Mylords, vous avez raison. Ainsi, on peut affirmer que cette loi, si elle est votée, empêchera qu'on pêche à la ligne, avec un ver comme appât ».

Surprise générale. Les pairs d'Angleterre se regardent, interloqués.

« Oui, messieurs, poursuit le comte. Dans la catégorie des animaux féroces, on vous propose de comprendre aussi les reptiles. Or, un ver de terre peut être considéré comme un reptile. Un ver empallé par un hameçon est évidemment tenu en captivité. Par conséquent, un pêcheur qui emploiera un ver vivant comme appât pourra être poursuivi pour cruauté envers un animal féroce tenu en captivité ».

Un éclat de rire formidable retentit dans la Chambre et les adversaires de la loi furent désarmés.

Lord Salisbury est un humoriste extraordinaire. Son ironie tranquille est redoutée des ennemis du gouvernement. Il excelle à diminuer un adversaire en le ridiculisant par des compliments outrés ou par des sarcasmes aimables. Il a souvent des rapprochements inattendus. Dernièrement, comme on examinait un projet de loi tendant à autoriser la vente de la bière le dimanche, le premier ministre dit:

« J'exprime ma sympathie envers ceux qui émettent ce vœu, car, quoique je ne boive jamais de bière, je sens très bien que si j'en buvais, j'en prendrais tout autant le dimanche que les autres jours ».

Dans une discussion récente, M. Labouchère fait rire tout le Parlement en établissant une distinction subtile entre un avocat et un homme d'affaires:

« Un avocat, dit-il, n'est pas un homme d'affaires. La spécialité de l'avocat c'est incontestablement de gagner de l'argent en se querellant avec un autre avocat, à propos des affaires des autres. Donc, il n'est pas un homme d'affaires ».

Dans les commissions parlementaires, des scènes amusantes se passent souvent. Il y a un mois, les délibérations d'une importante commission furent interrompues par les grondements terribles et prolongés du tonnerre.

« A l'ordre! A l'ordre! » s'écria le président impatienté.

Une tempête de rires se mêla alors aux grondements atmosphériques.

Mais le Parlement de la Grande-Bretagne n'a pas seulement ses humoristes et ses pince-sans-rire; il a aussi des membres qui se sont acquis une sorte de célébrité par leurs gaffes oratoires, souvent fort divertissantes. De ce nombre est un réprésentant de l'Irlande à la Chambre des Communes, M. Flavin.

Dans la session qui vient de se clore, M. Flavin, employant par erreur le mot *burglar* (cambrioleur), pour Burgher, dit dans un de ses discours: « Oui, messieurs, parmi les défenseurs du Transvaal, on voit des gamins de seize ans, à côté des plus vieux cambrioleurs à tête blanche ».

Du même M. Flavin:

« Vous avez beau jeu d'envoyer nos soldats irlandais se faire tuer dans vos guerres et ensuite de les faire revenir pour passer le restant de leurs jours dans les *workhouses* (asiles) de l'Irlande ».

Un autre député irlandais:

« Messieurs, je vais répéter maintenant ce que j'ai été empêché de dire tout à l'heure ».

Les députés irlandais n'ont point le monopole des bévues. Il y a quelques jours, sir E. Ashmead Bartlett laissa tomber ces paroles:

« Certains projets défendus par les membres qui sont derrière moi, lesquels membres, je le vois avec regret, ne sont pas à leur place... ».

M. Ashmead Bartlett ne put continuer, tant la Chambre des Communes se tordait.

Un autre député:

» Je prie instamment le président du *Local Government Board* de nous faire connaître dans un rapport le nombre des enfants encore à naître qui n'ont pas été vaccinés ».

De M. E. Robertson:

« Les mœurs prodigues des officiers de l'armée devraient être piétinées d'une main ferme ».

Cela rappelle la fameuse définition qu'un Français donnait de la forêt vierge: « Une forêt où la main de l'homme n'a jamais mis le pied. »

M. Flavin, déjà nommé, prononça récemment ces paroles sur un ton pathétique:

« Un cœur tout aussi brave bat sous la tunique d'un fantassin irlandais que sous le *kilt* (jupon) d'un Gordon highlander (soldats écossais portant une courte jupe quadrillée).

Après celle-là, on peut tirer l'échelle.

A n'on conset dè guierra.

Se y'ein a bin qu'ont prâo mounïa quand vont passâ l'écoûla pè la caserna dè Lozena, y'ein a prâo assebin que n'ont pas dâi moués dè napoléïons à brassâ et que ne poivont pas allâ baire quartetta ti lè iadzo que y'a repou, coumeint y'ein a tant que font, assebin cllîâo pourro coo sont bin à pllieindrè quand vayont ti lè z'autro traci sè désâiti dein lè pintès et que dussont sè conteintâ d'allâ baire à la goletta se l'ont sai et pacheintâ tant qu'âo dzo dè la pâye po poâi s'accordâ on demi.

Mâ, s'on est on pourro diabllio, ne faut tot parai pas férè coumeint lo valet à Pudzon que s'ein est vu de 'na tota sorcière:

On lulu, qu'étâi à mâitrè pè Romané et que lo cognessai, lo réssivè du grantein po avâi on part dè tsaussès militéro, kâ l'âvâi oïu derè que l'étâi dâo drap que dourâvè destra et sè peinsâvè qu'ein décoseint cé riban rodzo que ia à la coutera, cein l'âi farâi dâi totès ballès tsaussès po la demeindze. Et, ma fai, cé luron a bin tant segnoulà Pudzon que stusse sè décidâ dè lâi ein veindrè on part dâi sinnès po trai francs cinquanta. Sé desâi: « Nion ne vâo cein savâi et y'arè dinse cauquiès centimes po baire on verro avoué lè z'amis!

Mâ, y'ein eut ion qu'eut veint dè l'afférè et coumeint c'étâi on coo que fasâi dâi pi et dâi mans po avâi lè galons, po sè férè bin veni, l'allâ tot lo drai cein redipettâ âo sergent-majo, que fe on rappo, et la mîma né, lo pourro Pudzon étâi bo et bin âo crotton, kâ n'est pas dâi badenâdzo que dè battrè mounïa avoué lo drap dè l'Etat!

Cauquiès dzo pe tâ on fe passâ Pudzon dévant lo Conset dè guierra que l'a condamnâ à trai mai dè preson à férè âo tsaté dè Tselion,

po l'âi appreindrè dierro cein cottâvè dè trafiquâ dinse lè z'haillons dè la Confédérachon.

Quand l'âi ont zu liai la sentence, Pudzon, qu'avâi onco prâo bouna lama, sè laivè et dese :

— Pardon, mon colonet, y'arè oquiè à vo démandâ ; pu-yo lo derè tot ora ?

— Oï ! et quiet ?

— Et bin, fe Pudzon, vo m'âi condamnâ à trai mâi po avâi veindu feinnameint on part dè vilho patalons qu'étiont dza tot uzes ; vo mé fariâ bin serviço ein mé deseint à dierro vo z'ariâ dzudzi Bazaine qu'a veindu ceint cinquanta mille part dè tsaussès avoué atant dè piautès dedein ?

Ma fai, quand l'ont cein oïu, clliâo dâo Conset sè sont ti grattâ derrâi l'orolhiè, kâ, adon, trovâvant que l'aviont tot parai trâo pésâ su cé pourro Pudzon et l'âi ont rabattu dou mâi dè clliou.

* *

Prix du terrain du côté du ciel.

On sait que depuis quelques années, on construit, en Amérique, des maisons vraiment gigantesques. On peut citer, à Chicago, un hôtel de 10 étages, avec une tour de 82 mètres de haut ; le temple maçonnique, de 92 mètres de hauteur, qui possède 21 étages desservis par 14 ascenseurs et peut abriter à la fois 10,000 personnes. — New-York possède un grand nombre d'hôtels pour voyageurs, à 10, 15 et 20 étages et 102 m. 50 de haut.

Quelle est la raison de ces constructions de hauteur vraiment démesurée. Tout simplement le prix exagéré du terrain qui, dans le quartier des affaires, à New-York, atteint jusqu'à 1500 francs le mètre carré. Un calcul simple montre au propriétaire qu'il lui faut tant d'étages pour payer les intérêts de la valeur du terrain, tant pour les dépenses de construction, tant pour amortir les frais d'exploitation. Aussi fait-il le plus d'étages possibles, car en l'air, le « terrain » ne coûte rien.

Ces maisons, d'un poids énorme, ont des fondations qui vont trouver le roc à huit ou dix mètres de profondeur ou qui s'appuyent sur une forêt de pilotis. La construction comprend une carcasse en fonte d'acier très résistante, qu'on habille ensuite, pour le rez-de-chaussée, de blocs de granit, pour les étages supérieurs de briques ou de grès ; et l'on peut commencer l'habillage par n'importe quel étage. *(Science illustrée.)*

Haies et arbres.

Les haies tendent à disparaître complètement, nous dit le *Journal d'Agriculture*, on les arrache partout, le long des routes, le long des petits chemins, entre les prés et les champs, et avec elles s'en va ce qui fait le charme et la poésie de la campagne. On ne verra bientôt plus ni la fraîche églantine se balançant sur sa tige, ni la clématite sauvage embaumant l'air et se suspendant en guirlandes aux arbrisseaux, ni les mûres noires et luisantes que cherchent à atteindre les mains avides.

Pour quelques mètres carrés d'herbe ou de blé, on détruit tout ce qui est fleur, verdure et ombre, tout ce qui fait le plaisir et le repos des yeux. Les arbres s'en vont avec les haies, et la campagne, jadis si pleine de cachet, prend toutes les années un aspect plus morne et plus monotone.

Voilà la triste accusation qu'il faut porter contre l'agriculture moderne, mais il y a un autre côté de la question, bien plus important. Les oiseaux ont besoin pour vivre des haies et des arbres, soit pour y nicher soit pour y trouver leur nourriture en hiver. Les fruits des arbrisseaux leur sont d'un secours précieux pendant les longs froids. La destruction qui se fait condamne ainsi à disparaître des êtres de toute utilité pour l'agriculture et sans lesquels elle ne pourrait exister.

N'est-il donc pas dans l'intérêt même de l'agriculteur de respecter les haies et les arbres et ne devrait-il pas réfléchir avant de lever la cognée pour enlever à la terre sa poésie et ses chants ?

En omnibus.

Il se passe quelquefois d'amusantes scènes dans les omnibus parisiens. Il y a quelques semaines, raconte M. Georges Duval, comme je descendais la rue de Douai, songeant aux vicissitudes des choses humaines, je vis l'omnibus de Clichy-l'Odéon s'arrêter subitement, le conducteur descendre et aviser un gardien de la paix :

— Qu'y a-t-il ? demande l'agent.

— J'ai, sur l'impériale, un voyageur qui ne veut pas payer.

— Quelle raison donne-t-il ?

— Il n'en donne pas, il est pochard.

— Ah ! Nous allons voir cela.

L'agent grimpe sur l'omnibus et, s'adressant à l'homme :

— Il paraît que vous ne voulez pas payer ?

— Non.

— Pourquoi ?

— C'est mon idée.

— Vous devez trois sous.

— J'en conviens.

— Vous n'avez pas d'argent ?

— J'en ai plus que vous !

— Alors, payez.

— Non.

— C'est votre dernier mot ?

— Vive la république !

L'agent parlemente encore quelques instants avec une patience extraordinaire, puis il secoue la tête, descend, fouille dans sa poche, en tire son porte-monnaie et, donnant trois sous au conducteur :

— Tenez, lui dit-il, j'aime encore mieux en être de quinze centimes que de me faire des histoires.

Le conducteur tire le cordon, l'omnibus s'ébranle.

Touché de ce trait digne de figurer parmi les plus dignes, je m'approche de l'agent et lui demande à quel sentiment il a bien pu céder.

— Mon Dieu, monsieur, me répond-il, c'est bien simple. Devant l'entêtement du particulier, je n'avais qu'une chose à faire : le prendre au collet et l'obliger à descendre. Il en résultait une bataille. S'il l'emportait, j'en étais pour mon horion. Si c'était moi qui le contusionnais, j'attrapais une semonce de la préfecture et probablement une amende. J'ai donc pris le parti le plus sage en réglant.

Dans sa séance du 24 juillet 1900, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes, conformément au préavis de la Caisse hypothécaire cantonale, savoir :

1. Le taux de l'intérêt à servir aux dépôts à la Caisse d'Epargne cantonale vaudoise est fixé, pour l'année 1901, à 4 %.

2. Le maximum de chaque dépôt est maintenu, pour le même exercice, à dix mille francs.

Recette.

Voici, à l'intention de nos ménagères, la manière de préparer les *abricots à l'eau-de-vie :* Prenez un kilogramme d'abricots frais et bien fermes, piquez-les partout avec une aiguille, mettez-les à l'eau froide dans une bassine, placez celle-ci sur un feu doux et remuez de temps en temps les fruits avec l'écumoire. Quand l'eau sera chaude à ne plus pouvoir y tenir le doigt, enlevez les abricots avec une écumoire, plongez-les dans une terrine d'eau froide que vous renouvelez jusqu'à complet refroidissement. Laissez ensuite bien égoutter les fruits dans un tamis.

Mettez dans un poêlon en cuivre un litre d'eau et 500 grammes de sucre blanc concassé ; placez sur le feu, faites prendre un bouillon ; ajoutez alors les abricots, remuez doucement le poêlon jusqu'à ce que le liquide commence à frémir ; puis versez dans une terrine, couvrez d'un linge mouillé et déposez à la cave.

Le jour suivant, égouttez les abricots, versez le liquide dans le poêlon, ajoutez-y un bâton de vanille et faites réduire au degré de sirop un peu épais. Passez alors à travers un tamis dans un bol.

Rangez ensuite les abricots dans un bocal ; délayez le sirop, lorsqu'il sera refroidi, dans un litre de bonne eau-de-vie blanche, versez sur les fruits et couvrez le bocal avec une vessie préalablement ramollie à l'eau tiède. Déposez le bocal dans un lieu tempéré et laissez macérer durant un mois.

Boutades.

Anecdote musulmane. — Un jour, dans une mosquée, un prédicateur célèbre s'adressa ainsi à l'assemblée qui se pressait au bas de sa chaire :

— Oh ! fidèles musulmans, savez-vous ce que je vais vous dire ?

— Non, répondirent les auditeurs, surpris de cette demande.

— Eh bien, reprit le prédicateur, ce n'est vraiment pas la peine de perdre mon temps avec des gens aussi peu intelligents que vous.

Ceci dit, il congédia son auditoire.

Le lendemain, il remonta en chaire et dit, comme la veille :

— Oh ! fidèles musulmans, savez-vous ce que je vais vous dire ?

— Oui, dirent-ils, se tenant sur leurs gardes.

— Eh bien ! puisque vous le savez, je n'ai pas besoin de vous le dire.

La troisième fois, les auditeurs répondirent à la même question :

— Quelques-uns d'entre nous le savent, les autres l'ignorent.

— Eh bien ! répliqua sans se démonter aucunement le prêtre musulman, que ceux qui le savent l'apprennent à ceux qui ne le savent pas.

On cause longévité entre Marseillais :

— Moi, dit l'un, j'ai eu une tante qui est morte à quatre-vingt-dix-sept ans !

— Et moi, fait un second, un grand-père qui a vécu jusqu'à cent-deux ans bien comptés !

Le troisième hésite ; puis, avec calme :

— Eh bien ! moi, mon grand-père et ma grand'mère ont fait mieux !

— Quoi donc ?

— Ils vivent encore !

Nous trouvant dernièrement dans un village des environs de Lausanne, nous demandâmes à l'aubergiste des nouvelles d'un habitant de l'endroit que nous avions beaucoup connu dans le temps.

— Hélas, monsieur, il est mort la semaine dernière, le pauvre David.

— Bah !

— Hélas oui !... il a bien souffert, il a eu bien des *dévestitures* dans sa vie.

Ce brave homme voulait sans doute dire : vicissitudes.

Singulière coïncidence :

La femme de Morse, l'inventeur du célèbre appareil télégraphique, et celle de Bell, l'inventeur du téléphone, étaient toutes deux sourdes et muettes ?

Frappant exemple de ce que peut un homme quand il n'est pas tracassé par sa femme.

Un couple de bons campagnards débarque à Paris par la gare de l'Est.

A peine dehors, ils demeurent stupéfaits de l'animation qui règne partout.

— Pas possible, dit la femme, ça doit être jour de marché !

La rédaction : L. Monnet et V. Favrat.

Le docteur HERMANN, d'Athènes (Grèce), écrit : « Les **Pilules hématogènes du docteur Vindevogel** m'ont toujours pleinement satisfait. Ce reconstituant est le plus efficace de tous ceux qui m'ont été soumis pour combattre avec certitude les divers cas d'anémie, de faiblesse et d'épuisement ».

125 pilules à fr. 4.50. — Dépôt dans toute pharmacie.

HOTELS, PENSIONS, RESTAURANTS

LIVRES DE BONS

numérotés et perforés,

PAPIER DE COULEURS DIFFÉRENTES

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.